



MODULE 2/ 6

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les principes fondamentaux régissant cette activité
- Acquérir les connaissances générales sur les bonnes pratiques de l'activité

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation
- Attestation de présence

Contact

AAMTI
01 46 22 52 20
aamti@aamti.fr

Type de module :
"Les Experts"

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Pré-requis

Pas de pré-requis

Durée de la formation

1/2 journée (4h)

Date(s) de la formation

14/ 05 / 2019 - De 9h00 à 13h00

Lieu de la formation

EFB - 1 rue Pierre-Antoine Berryer
CS 90022 / 92795 Issy-les-Moulineaux

Intervenant(s)

Maître Michel VAUTHIER

Avocat à la Cour de Paris, Président de l'AAMTI

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

I. Rappel des textes applicables (textes légaux et réglementaires, textes généraux réglementant le mandat et les honoraires des avocats, textes particuliers régissant l'exécution du mandat de l'avocat et le règlement de ses honoraires)

II. La prise de mandat dans le temps :

- Le principe du tryptique
- Le « mandat » et mandat : les pièges à éviter
- Les obligations du client
- Les obligations de l'avocat
- Les mentions obligatoires
- La confidentialité du mandat
- Les honoraires : à la charge du vendeur ou de l'acquéreur?
- L'avocat rédacteur unique : conséquences fiscales / plus-value
- Les modes de rémunération de l'avocat (diligences, résultat)
- Les modalités de règlement des honoraires de l'avocat
- Quelques points particuliers et délicats
- Les formes possibles du « mandat »

III. Cas pratiques de rédaction de mandats (pièges à éviter et clauses recommandées)

IV. Les différents modes de fixation des honoraires

V. La convention d'honoraires / recouvrement

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI :

149,00 € HT (Tva 20%)

Prix non-adhérents :

169,00 € HT (Tva 20%)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCA pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immobilier.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Ou bien en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immobilier.fr.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.